

209C0232
FR0010313833-FS0091

10 février 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>ARKEMA</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 10 février 2009, la société Barclays Global Investors UK Holding Limited (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré, pour le compte des sociétés de gestion du groupe Barclays (1), que ces dernières ont franchi en hausse, le 3 février 2009, par suite d'une acquisition d'actions ARKEMA sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société ARKEMA et détiennent 3 031 195 actions ARKEMA représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 4,72% des droits de vote de cette société (2).

(1) Barclays Global Investors UK Holdings Limited est contrôlée par Barclays Bank PLC, elle même contrôlée par Barclays PLC. Barclays Global Investors UK Holdings Limited effectue cette déclaration pour le compte des sociétés de gestion Barclays Global Investors Limited, Barclays Global Investors N.A., Barclays Global Fund Advisors et Barclays Global Investors (Deutschland) AG. Ces sociétés exercent leur activité de gestion pour compte de tiers en toute indépendance vis-à-vis des sociétés Barclays Bank PLC et Barclays PLC, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 60 454 973 actions représentant 64 206 507 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.